Droits Quotidiens

Mon propriétaire peut-il mettre fin au bail pour vendre le logement que j'occupe (Wallonie) ?

Mise à jour : Jeudi 27 octobre 2022
Région wallonne

Cette fiche a été mise à jour il y a plus d'un an.

Non.

Votre propriétaire **ne peut pas mettre fin à votre bail uniquement parce qu'il souhaite vendre le logement** que vous occupez.

S'il veut mettre fin au bail, **il doit respecter les règles de rupture normales**.

En fonction de la durée de votre bail, voyez les rubriques :

- Fin bail du bail de 9 ans par le propriétaire;
- Fin du bail de courte durée par le propriétaire;
- Fin du bail de longue durée par le propriétaire;
- Fin du bail à vie par le propriétaire.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

Articles 55 et 63 du décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation

Les documents types

Brochure : Le bail d'habitation en Wallonie - éditée par le SPW -édition juin 2023

CC BY NC ND